

# Un collégien agressé à coups de stylo

Un élève du collège Pierre-Corneille, au Neubourg, a été agressé à coups de stylo par un camarade de sa classe.

Sa maman a déposé une plainte en gendarmerie.

Hugo a été agressé deux fois le même jour, par le même enfant, [comme le racontent nos confrères de Paris-Normandie](#) dans l'édition du 21 mai. C'est d'abord sur le temps de la récréation du midi qu'a commencé l'histoire, lundi 9 mai au collège Pierre-Corneille, au Neubourg. L'élève de 5<sup>e</sup>, âgé de 12 ans, repère trois camarades de classe. **« Ils étaient en train de jouer avec un stylo »**, raconte sa maman, Lucy Vallois.

Quand Hugo se penche pour ramasser le stylo, un des garçons récupère l'objet et **« lui plante un premier coup dans l'avant-bras »**. Le fils de Lucy craint la colère de cet élève et préfère s'enfuir. **« À la fin du cours avec sa professeure principale, il va alors expliquer ce qu'il s'est passé. Elle lui conseille d'aller faire un rapport au bureau de la vie scolaire »**, poursuit la maman.

## Coups dans le dos

Hugo suit l'avis de l'enseignante. Pendant qu'il écrit son rapport, le collégien aperçoit le garçon qui a porté le coup à la récréation. **« Il l'a vu mettre un stylo dans sa poche, ce qu'il notifie à la surveillante, mais elle n'en a pas tenu compte »**, raconte Lucy.

**Ni son papa ni moi n'avons été prévenus par le collège. Dans la soirée, quand je rentre, je découvre mon fils en pleurs avec plein de pansements dans le dos.**

## Lucy Vallois

### la maman d'Hugo

Juste après être sorti du bureau, Hugo se fait à nouveau agresser. Cette fois, l'autre garçon redouble de coups, dans le dos, jusqu'à casser le bout de stylo qu'il tenait en main. **« C'est un prof qui intervient pour l'arrêter. Hugo est ensuite allé à l'infirmierie, où un surveillant lui a posé les pansements. »**

## Quatre jours d'incapacité totale de travail

«**Ni son papa ni moi n'avons été prévenus par le collège**, enchaîne [Lucy](#). **Dans la soirée, quand je rentre, je découvre mon fils en pleurs avec plein de pansements dans le dos.**» En observant les plaies le soir même, le médecin traitant de la famille est «**éffaré**» par l'histoire selon la maman. Depuis ce lundi 9 mai, Hugo n'a pas remis les pieds en classe.

Le lendemain, une plainte est déposée en gendarmerie. Le militaire qui les reçoit invite la famille à consulter un médecin légiste du CASA (centre d'accueil spécialisé pour les agressions) de [Rouen](#). Le vendredi 13 mai, Hugo est alors ressorti de l'examen médico-légal avec quatre jours d'incapacité totale de travail.

Au collège Pierre-Corneille, la principale Sylvie Hochart-Rondet explique ne pas avoir été informée des faits le jour même. «**Nous l'avons appris le lendemain matin quand la maman est venue au collège**», répond-elle. Pourtant, comme le raconte la maman d'Hugo, plusieurs adultes sont intervenus au cours de cet après-midi.

## Surveillants en sous-effectif

Alors, Lucy Vallois soulève un problème de sous-effectifs chez les surveillants, que Sylvie Hocart-Rondet ne peut que constater. «**Nous sommes en train de recruter. En fin d'année, c'est difficile de trouver quelqu'un**», assure la principale.

Quant aux suites de l'affaire, Lucy Vallois s'interroge. «**Le 16 mai, j'ai enfin eu un appel de la principale. Je lui ai demandé des précisions sur la sanction**», raconte la maman d'Hugo, qui songe à le faire changer d'établissement.

Ce lundi 23 mai, Sylvie Hochart-Rondet indique cependant que «**toutes les démarches ont été faites**». «**L'affaire a été réglée, l'élève a été sanctionné**», déclare-t-elle, sans préciser la nature de la sanction. «**Je sais que la maman et l'élève craignent une récidive, mais il n'y a pas de raison. S'il y a récidive, la sanction sera plus lourde.**» Mais visiblement, cela ne suffit pas à rassurer Hugo et ses parents.



Après l'agression de son fils au collège Pierre-Corneille, une maman a porté plainte en gendarmerie. Thomas Guilbert/Le Courrier de l'Eure